ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

allergies

Question écrite n° 102006

Texte de la question

M. Paul Salen attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les allergies sévères, en particulier chez les enfants. Depuis plus de trente ans, les allergies alimentaires sont en pleine expansion. Près de 30 % de la population est aujourd'hui touchée. Les allergies sont devenues un véritable problème de santé publique. Elles ne cessent de croître dans les pays industrialisés, et l'OMS prévoit qu'une personne sur deux sera allergique d'ici à 2050. Les deux tiers des écoles comptent au moins un enfant présentant un risque d'allergie grave, selon l'Académie européenne d'allergie et d'immunologie clinique (EAACI). Pourtant le personnel scolaire n'est pas suffisamment sensibilisé aux allergies. De nombreux enfants sont régulièrement exclus des sorties et activités scolaires et refusés dans les cantines scolaires. Par ailleurs, de nombreux parents abandonnent leurs activités professionnelles à la suite de l'allergie de leur enfant. Enfin, il faut noter l'importance des conséquences induites, qui ne sont pas seulement personnelles, mais aussi familiales et sociales : diminution des ressources du foyer qui entraîne des réajustements (logement, vacances) ; diminution des liens sociaux. Aussi, il lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement afin d'améliorer la sécurité et le quotidien des enfants souffrant d'allergies sévères.

Données clés

Auteur : M. Paul Salen
Circonscription : Loire (6e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 102006
Rubrique : Santé
Ministère interrogé : Affaires sociales et santé
Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 17 janvier 2017, page 251
Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)